

# **SIAME**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 23 JUIIN 2006**

### **RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **Première résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2005, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Deuxième résolution :**

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31-12-2005 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, lesdits états financiers dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et 474 du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2005.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, une enveloppe brute de 33.000 Dinars, à titre de jetons pour l'exercice 2005.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modifications comptables imputées, sur les résultats reportés, d'un montant de 81.706,909 DT. Le poste résultats reportés présente ainsi un montant de 245.019,327 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice 2005 s'élevant à 336.199,507 DT comme suit :

Résultat net de l'exercice	336 199,507
Résultats reportés	245 019,327

Réserve légale	5%	<b>581 218,834</b> -29 060,942
Solde 1		<b><u>552 157,892</u></b>
Report à nouveau		552 157,892

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rachat, au cours de la période allant du 27-06-2005 au 07-07-2005, de 1070 actions SIAME pour la somme de 31.327,780 DT. L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le Marché Financier en vue de réguler le cours de l'action SIAME et ce dans le cadre des dispositions de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier tel que modifiées par les textes subséquents.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Huitième résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe et du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2005 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Neuvième résolution :**

l'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une durée de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, les membre du Conseil d'Administration suivants : EL MAL AL KUWAITI – 2<sup>ème</sup> siège, société SORECO, Madame Lamia AREM et M. Sami FOURATI.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé des membres suivants :

<b>Membre du C. d'administration</b>	<b>Expiration du mandat</b>
Jamel AREM	AGO / EX 2006
Mme Lamia AREM	AGO / EX 2008
AL MAL KUWAITI 1 <sup>er</sup> siège	AGO / EX 2006
AL MAL KUWAITI 2 <sup>ème</sup> siège	AGO / EX 2008
SPPI	AGO / EX 2006
PIMA	AGO / EX 2006
TEKNIKA	AGO / EX 2006
EXPRESS ASCENSEUR	AGO / EX 2006
SORECO	AGO / EX 2008
STEQ	AGO / EX 2007
CONSULT INTERNATIONAL	AGO / EX 2006
M. Sami FOURATI	AGO / EX 2008

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

### **Dixième résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de 3 ans, expirant avec la tenue de l'assemblée générale statuant sur les états financiers consolidés de l'exercice 2008, le mandat de M. Féthi NEJI, expert comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables, en tant que commissaire aux comptes pour les états financiers consolidés de la SIAME.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

### **Onzième résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans la capital de la Société suivants

- STEQ (directement - indirectement – de concert) seuil de 33% : à la hausse : de 23,4% à 33,8%
- The Investment Office seuil de 10% : à la baisse : de 10,05% à 9,51%
- M. Mohamed CHABCHOUB de 10% et 5% : à la baisse : de 11,66% à 1,26%

### **Douzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.